

## **LES PARENTS FRANCOPHONES CRIENT AU SECOURS**

« Notre situation se détériore chaque jour davantage » Annette Labelle.

Plus le temps passe, plus le nombre d'enfants francophones ayant droit à une éducation en langue française diminue au pays sous l'effet conjugué de la dénatalité et de l'assimilation.

La Commission nationale des parents francophones (CNPF), qui regroupe les organisations de parents au pays, vient de publier une analyse détaillée sur les enfants d'âge préscolaire de 0 à 4 ans et d'âge scolaire de 5 à 17 ans, qui annonce une dégradation accélérée des communautés francophones.

À partir des données du recensement de 1996 de Statistique Canada, la socio-linguiste Angéline Martel a réalisé une analyse complète qui ne laisse en effet aucune place à l'optimisme. Les chiffres donnent froid dans le dos.

Le nombre total d'enfants de 0 à 4 ans potentiellement admissibles à l'école en langue française à l'extérieur du Québec est passé de 98 640 en 1986 à 85 685 en 1996. Le nombre d'enfants d'âge préscolaire parlant le français à la maison, qui était de 50 440 en 1986, n'était plus que de 37 655 en 1996.

La situation n'est guère plus encourageante chez les enfants âgés entre 5 et 17 ans. Le nombre d'enfants ayant droit à une éducation en langue française est passé de 285 205 à 250 930 entre 1986 et 1996. Au cours de la même période, le nombre de jeunes qui parlaient le français à la maison est passé de 131 605 à 108 050.

### **Transmission de la langue**

L'analyse de Mme Martel montre aussi que la composition familiale joue un grand rôle dans la transmission de la langue. Lorsque les deux parents étaient francophones, 90 p. 100 des enfants de 0 à 4 ans parlaient le français à la maison en 1996. Dans une famille monoparentale de langue maternelle française, 51 p. 100 des enfants parlaient le français à la maison. Lorsqu'un seul des deux parents était de langue maternelle française (familles exogames), seulement 20,6 p. 100 des enfants de 0 à 4 ans utilisaient le français à la maison.

Les pourcentages sont un peu plus bas pour les ayants droit d'âge scolaire de 5 à 17 ans. En 1996, 85,5 p. 100 des enfants dont les deux parents étaient francophones utilisaient le français à la maison. Au sein des familles monoparentales, 49,9 p. 100 parlaient français à la maison. Ils n'étaient plus que 13,1 p. 100 à parler le français à la maison lorsqu'un seul des deux parents était de langue maternelle française.

Or, il se trouve que 60,9 p. 100 des enfants de 0 à 4 ans qui avaient droit à une éducation en langue française en 1996 en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, vivaient dans des familles exogames (52,5 p. 100 pour les 5 à 17 ans).

Il y a de moins en moins de couples francophones au pays, avec pour résultat que la majorité des enfants qui ont droit à une éducation en langue française vivent aujourd'hui dans des familles exogames. On assiste aussi à une augmentation du nombre d'ayants droit vivant dans des familles monoparentales.

Le phénomène des couples mixtes ou exogames, qui fait partie de la modernité, n'est pas sans avoir un effet dévastateur sur le pourcentage des enfants qui ont potentiellement droit à une éducation en langue française.

Seulement 37 p. 100 des enfants acadiens du Nouveau-Brunswick âgés de 0 à 4 ans, dont un seul parent avait le français comme langue maternelle, parlaient effectivement le français à la maison. La situation était pire ailleurs au pays, notamment en Saskatchewan où seulement 6 p. 100 des enfants de couples mixtes parlaient français à la maison. Seul point positif : la situation s'est légèrement améliorée depuis 1986 en Colombie-Britannique, au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Yukon.

Le pourcentage d'enfants vivant au sein de familles exogames et qui parlaient le français à la maison en 1996 était encore plus faible chez les 5 à 17 ans que chez les 0 à 4 ans.

Au Nouveau-Brunswick, 35 p. 100 des enfants d'âge scolaire parlaient français à la maison, comparativement à un maigre 3 p. 100 en Saskatchewan. On notait toutefois une amélioration en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, même si les pourcentages restaient désespérément bas.

« Notre situation se détériore chaque jour davantage et nous avons facilement l'impression que les gouvernements, fédéral et provinciaux, attendent qu'il soit trop tard » dit la présidente de la CNPF, Annette Labelle, qui vit à Gravelbourg en Saskatchewan.

C'est la troisième fois depuis 1990 que la Commission tire la sonnette d'alarme en s'appuyant sur une étude statistique. Mme Labelle ne cache pas que la situation est devenue très urgente.

« La réalité, c'est que les nombres sont de plus en plus petits. Si la situation était urgente en 1990, comment la qualifier aujourd'hui? »

Mme Labelle reproche au gouvernement fédéral de ne pas prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que les fonds fédéraux versés aux provinces et destinés à l'éducation en langue française, prennent effectivement le chemin des écoles de langue française où les besoins en ressources sont criants.

La CNPF avait publié il y a trois ans un rapport percutant intitulé *Où sont les milliards?* qui dénonçait le mode d'attribution aux provinces des fonds fédéraux destinés à l'éducation en langue minoritaire. La Commission dit attendre encore la réponse du gouvernement.

« Il est évident que les milliards continuent à couler, surtout en direction des écoles de la majorité où sont accueillis un nombre grandissant d'ayants droit francophones. »

Elle demande au gouvernement fédéral de consacrer les ressources nécessaires pour renverser la vapeur. Plus particulièrement, elle s'attend à ce qu'Ottawa tienne compte des

besoins particuliers des enfants francophones dans son *Plan d'action national pour les enfants*, qui a été annoncé dans le dernier discours du Trône.

La présidente de la CNPF salue aussi au passage le récent rapport «percutant» du sénateur Jean-Maurice Simard qui, dit-elle, a bien saisi l'état actuel des choses dans les communautés francophones, en particulier dans le domaine de l'éducation.

Si rien n'est fait par les gouvernements pour remédier à la situation, la CNPF menace aujourd'hui d'exiger des réparations devant les tribunaux.

**Tiré de  
l'Association de la presse francophone  
Novembre 1999**